

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01253

Numéro SIREN : 851 599 332

Nom ou dénomination : 2APPRINT

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/009883

Liasse fiscale

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2022

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINALFormulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ZAP.PRINT</u>			Néant			
Adresse de l'entreprise <u>Zone Artisanale La Maladière 38160 ST-SAUVEUR</u>						
Numéro SIRET* <u>8 5 1 5 9 9 3 3 2 0 0 0 1 8</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
			Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>			
ACTIF						
			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042	464 823	
	Total I (5)		044	048	464 823	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres* (3)	072	074	4 000	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	11 376	
	Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098	15 376		
Total général (I + II)			110	112	480 200	
PASSIF						
			Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		3 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*		131)	132	
	Report à nouveau		134		(16 050)	
	Résultat de l'exercice		136		(5 715)	
	Provisions réglementées		140			
Total I			142		(18 766)	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		284 466	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	214 500)	172	214 500
	Produits constatés d'avance		174			
Total III			176		498 966	
Total général (I + II + III)			180		480 200	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193			
	(2) Dont créances à plus d'un an		197			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199	4 000		
	(4) Dont dettes à plus d'un an		195		284 466	
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		182		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

SARL FIDUVAL

101 chemin des Huguenots / 26000 VALENCE

Tél: 04.75.78.58.30

382473148 RCS VALENCE / APE 6920Z

A
11/01

Liasse fiscale

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2AP.PRINT		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires		209	210	
	Production vendue	biens		215	214	
		services*		217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes*	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242 636	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 260	262	
Total des charges d'exploitation (II)				264	636	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(636)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers	(III)		280		
	Produits exceptionnels	(IV)		290		
	Charges financières	(V)		294	5 078	
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		300	
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquièmes D))	348			
Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(5 715)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314 5 715	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers, dont intérêts excédentaires des créances et associés	247	Prêts de valeur nominative sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. series)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989			
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)	992					
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Deduct° exception simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354 5 715	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : *	16 050	dont imputés sur le résultat :	360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372 5 715	

Cegid Group

Annexe

Désignation de la société : SAS 2AP.PRINT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 480 201 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 5 715 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/02/2023.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Annexe

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Annexe**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	464 824			464 824
Total	464 824			464 824
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				464 824

2AP.PRINT
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : Zone Artisanale La Maladière, 38160 ST SAUVEUR
851 599 332 RCS GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 Décembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à -5 715,40 euros en intégralité au compte "report à nouveau".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Aurélie GUILLIANI

